

ELECTIONS VICE-PRESIDENT ETUDIANT 2026

Décision d'organisation de l'élection du Vice-Président Etudiant pour l'année 2026

Vu les statuts de l'ENSAIT ;

Vu le règlement intérieur de l'ENSAIT ;

Vu la proclamation des résultats du directeur de l'ENSAIT en date du 12 décembre 2024 ;

La directrice de l'ENSAIT arrête :

Article 1 – Dates, durée des élections et mode de scrutin

Le mandat du Vice-Président Etudiant (VPE) 2025 arrivant à échéance, la directrice de l'ENSAIT convoque l'ensemble des étudiants de l'ENSAIT pour procéder à l'élection de leur nouveau Vice-Président Etudiant pour l'année 2026. Cette élection se déroulera du :

Mercredi 10/12/2025 9h au jeudi 11/12/2025 15h30

Le scrutin se déroulera par voie électronique sur la plateforme :

<https://www.belenios.org/>

Le Vice-Président Etudiant est élu au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Article 2 – Durée du mandat

Le mandat du Vice-Président Etudiant est d'un an, soit jusqu'en décembre 2026. Le Vice-Président Etudiant siège valablement jusqu'à la désignation de son successeur.

Article 3 – Bureau de vote

3-1 - Composition

Le bureau de vote est composé d'une présidente et d'un secrétaire désignés par la directrice de l'ENSAIT.

Présidente : Madame Marion WULFAERT

Secrétaire : Monsieur Nolan JEHANNO

Article 4 – Listes électorales

4-1 – Demande d'inscription sur liste électorale

Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur une liste électorale.

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur, c'est-à-dire tout étudiant régulièrement inscrit à l'ENSAIT, et dont le nom ne figure pas sur la liste électorale, peut demander à la directrice de l'ENSAIT de faire procéder à son inscription. En l'absence de demande effectuée au plus tard le mercredi 26 novembre 2025, 17h00, elle ne peut plus contester son absence d'inscription sur la liste électorale.

Les demandes d'inscription sur listes sont à adresser à nolan.jehanno@ensait.fr et marion.wulfaert@ensait.fr qui statuent sur ces réclamations pour le compte de la directrice de l'ENSAIT.

4-2 – Affichage des listes électorales

Les listes électorales seront affichées, dans les locaux et sur l'intranet de l'ENSAIT, le mercredi 19 novembre 2025.

Article 5 - Candidatures

Pour des raisons de représentativité et de temps de présence à l'ENSAIT, le Vice-Président Etudiant est désigné parmi les étudiants inscrits en 1ère année par l'ensemble des étudiants inscrits à l'ENSAIT.

5-1- Constitution des candidatures

- Le formulaire de dépôt de candidature doit être correctement renseigné et est disponible sur l'intranet de l'ENSAIT et reçu par mail.
- Le formulaire doit être accompagné d'une copie de la carte étudiant ou à défaut d'un certificat de scolarité.
- Aucune candidature ne peut être déposée ou modifiée après le mercredi 3 décembre 2025 à 17h. De même, aucun retrait de candidature ne peut être opéré après cette date.

5-2 - Dépôt des candidatures

Les étudiants inscrits en **1ère année** peuvent déposer leur candidature par voie électronique aux adresses suivantes : nolan.jehanno@ensait.fr et marion.wulfaert@ensait.fr avant le mercredi 3 décembre 2025 17h00.

5-3 - Affichage des candidatures

Les candidatures sont mises à disposition par voie d'affichage dans l'établissement et par courriel le jeudi 4 décembre 2025.

Article 6 – Modalités de fonctionnement du système de vote électronique

L'élection se déroulera sur la plateforme de vote électronique BELENIOS respectant les principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales, notamment la sincérité des opérations électorales, l'accès au vote de tous les électeurs, le secret du scrutin, le caractère personnel, libre et anonyme du vote, l'intégrité des suffrages exprimés, la surveillance effective du scrutin.

6-1 - Procédure de vote

6-1-1 - Diffusion des identifiants

Chaque électeur recevra avant le scrutin sur son adresse institutionnelle (@ensait.fr), un courriel de la plateforme BELENIOS l'informant du code de vote, puis un second courriel dans lequel sera inscrit le mot de passe lui permettant de prendre part au scrutin. Une notice détaillée au format PDF sur l'utilisation du système de vote sera transmise à chaque électeur avant l'élection.

6-2-2 - Déroulement du vote

Voir *Guide électeur Belenios*.

6-2- Clôture du scrutin et dépouillement

La clôture et le dépouillement du scrutin auront lieu le jeudi 11 décembre 2025 à 15h35.

Le décompte des voix obtenues par chaque candidat apparaît lisiblement à l'écran. Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Le système de vote électronique est scellé après la décision de clôture du dépouillement prise par le président du bureau de vote. Le scellement interdit toute reprise ou modification des résultats.

Article 7 - Proclamation des résultats

La directrice de l'ENSAIT proclame les résultats dans les trois jours suivant la fin des opérations électorales. Ils sont ensuite immédiatement affichés dans l'établissement et publiés sur l'intranet de l'ENSAIT.

Article 8 - Diffusion

La directrice générale des services est chargée de la diffusion et de l'application de la présente décision qui sera affichée dans les locaux et publiée sur le site intranet de l'ENSAIT.

Fait à Roubaix

Le 18/11/2025

Signature : Madame Christine CAMPAGNE, Directrice de l'ENSAIT



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Christine Campagne". Below the signature, there is a circular stamp or impression containing the text "École Nationale Supérieure des Arts et Industries textiles ROUBAIX".

ANNEXE 1 : Calendrier des opérations électorales

Détail de l'étape	Date d'échéance ou de réalisation
Affichage des listes électorales	Mercredi 19/11/2025
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales	Mercredi 26/11/2025 17h00
Date limite de dépôt des candidatures	Mercredi 03/12/2025 17h00
Envoi/Affichage/Mise à disposition de la liste de candidats	Jeudi 04/12/2025
Envoi des modalités de vote	Mercredi 10/12/2025 8h45
Dates du scrutin	Du mercredi 10/12/2025 9h au jeudi 11/12/2025 15h30
Dépouillement	Jeudi 11/12/2025 15h35
Proclamation, affichage des résultats	Lundi 15/12/2025 au plus tard